

Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00
 ☎ : **02.98.92.50.23** www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr

| | | |
|--|---|--|
| Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay | ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin | 02.98.16.14.00 |
| Enedis | Dépannage - urgences 24h/24h | 09.72.67.50.29 |
| Eau potable | Véolia – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 | 09.69.32.35.29 |
| Assainissement | Saur – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 | 02.77.62.40.09 |
| Bibliothèque municipale | Mercredi et samedi : 10h à 12h / Vendredi de 16h30 à 18h30 / Dimanche de 10h30 à 12h | 02.98.92.57.55 |
| Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay » | Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 | 02.98.92.56.64 |
| Vétérinaires | 28 bis rue de la Presqu'île | 02.98.92.50.24 |
| Pharmacie du Porzay | 1, allée du stade | 02.98.92.50.34 |
| Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j / 7 | David Daden | 06.63.44.29.70 |
| Ambulances - Services funéraires | Alain Jolec | 02.98.81.27.28 |
| Bac de collecte de vêtements | Services techniques – zone artisanale de Carn Ar Hoat | |
| Déchèterie | Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Fermé le mardi | 02.98.92.57.58 |
| Déchets de jardin | Résidence Pen Ar Prat | |
| MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE | | |
| Médecins | Vincent Bauta Clément Cogneau Marion Paugam Marine Rogue | 02.29.20.21.00 |
| Infirmières | Permanence dès 8h30 Anne-Laure Brusq-Hirrien Stéphanie Bideau Régine Gérardi Dominique Robyn Laurence Duchillier | 02.98.92.52.06 02.98.92.55.34 |
| Kinésithérapeutes | Eric Peuziat Julie Scordia Claire Le Ny Maria Magda Gherasim | 02.98.92.53.13 02.56.06.29.29 |
| Diététicienne - Nutritionniste | Séverine Doué | 02.98.27.88.57 |
| Ostéopathe | Florian Fauchart | 06.30.90.87.89 |
| Pédicure / Podologue | David Cavarec | 02.98.92.59.19 |
| Urologue | Mardi matin Olivier Develay | 02.98.53.55.87 |
| Sage-femme | Vendredi matin Gaëlle Rouxel | 02.29.20.21.00 |

INFORMATIONS COMMUNALES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Élargissement du chemin rural de Kerbleon-Vihan

Les maires des communes de Locronan et Plonévez-Porzay ont ordonné l'ouverture de l'enquête publique du 20 février au 8 mars 2025, portant élargissement du chemin rural de Kerbleon Vihan sur une longueur de 150 m. M. Jean-Jacques Le Goff a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Locronan, ainsi qu'à la mairie de Plonévez-Porzay pendant toute la durée de l'enquête. Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à M. le Commissaire enquêteur, mairie de Locronan, place de la Mairie, 29180 Locronan. Le Commissaire enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie de Locronan, le samedi 8 mars de 9h à 12h.

Autorisation environnementale – EARL Colin

Une enquête publique d'une durée de 33 jours est prescrite du 24 février 2025 au 28 mars 2025 sur la demande d'autorisation environnementale présentée par l'EARL Colin en vue de la régularisation et l'extension de l'élevage porcin au lieu-dit Kervelinger sur la commune de Plonévez-Porzay. Mme Catherine Desbordes a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. Pendant la durée de l'enquête, le dossier

d'enquête publique est consultable à la mairie de Plonévez-Porzay aux heures habituelles d'ouverture au public. Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale au Commissaire enquêteur, mairie 5, allée du stade 29550 Plonévez-Porzay. Le Commissaire enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations, en mairie de Plonévez-Porzay le lundi 24 février de 9h à 12h ; le mercredi 5 mars de 14h à 17h ; le samedi 15 mars de 9h00 à 12h00 ; le vendredi 28 mars de 14h à 16h.

CHIENS EN DIVAGATION

Face à la recrudescence ces derniers jours de chiens errants sur le territoire communal, la municipalité souhaite sensibiliser les propriétaires de chiens, afin de leur rappeler quelques règles, comme celle de ne pas laisser divaguer les animaux domestiques, seuls et sans maître, et les bons gestes responsables du quotidien. Quels dangers ?

Un chien errant, c'est avant tout un danger pour lui-même mais aussi pour les usagers du domaine public (automobilistes, cyclistes, marcheurs...) et les divers élevages. Un chien qui n'est plus sous contrôle de son maître, c'est multiplier les risques d'accidents, d'atteintes aux biens et à la tranquillité du public et des élevages. Sécurisons l'espace public et respectons les règles pour mieux le partager.

En quelques mots... et en vue de limiter les incidents causés aux personnes ou à leurs biens, aux élevages, par des chiens en divagation :

- Il est interdit de laisser divaguer les chiens sur le domaine public de la commune, seuls et sans maître en dehors d'une action de chasse,
- Imposer aux propriétaires de veiller à ce que leurs chiens ne puissent constituer un risque d'accident, ni porter préjudice à l'hygiène, à la sécurité et à la tranquillité du public et des élevages,
- Imposer la tenue en laisse pour tout chien de 1^{ère} ou de 2^{ème} catégorie circulant sur le domaine public. L'animal doit également être muselé,
- Imposer le ramassage des déjections de son animal sur les trottoirs, bandes piétonnières ou toute autre partie de la voie publique réservée à la circulation des piétons,
- Tout chien circulant sur la voie publique doit être identifiable.

En cas de non-respect, quelles sanctions sont prévues ?

- Mise en fourrière communautaire (Chenil Services) du chien errant. Les frais de capture et de gardiennage sont à la charge du propriétaire.

VIE ASSOCIATIVE

ATELIER BIEN-ÊTRE

Lundi 24 février : atelier « Algues » avec Scarlett Le Corre au Guilvinec. Coût 10€ + 10€ pour covoiturage. Départ à 12h30 de la place de Cornouaille.

GYM SANTÉ

Il reste quelques places au cours du mercredi matin de 10h15 à 11h15. Renseignements au 07.82.69.07.04.

RANDONNEURS DU PORZAY

Mardi 25 février ⇨ marche découverte : Plonévez-Porzay ; marche douce : Lestrevet. Mercredi 26 février : Châteaulin. Vendredi 28 février : Quimper. Contact : 06.47.98.83.53.

SECOURS CATHOLIQUE

Le secours catholique de Châteaulin recherche des bénévoles afin de recréer une équipe sur le secteur du Porzay, dans le but de lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Les bénévoles sont sollicités en moyenne une à deux heures par semaine. Aucune compétence particulière n'est requise. Il faut savoir faire preuve d'écoute, d'empathie et de discrétion. Merci de prendre contact avec l'équipe de Châteaulin au 06.84.91.17.37 ou equipe.chateaulin@secours-catholique.org

TROTTE SENTIERS DE LA BAIE

Vendredi 28 février : randonnée de 9 km autour d'Argol. Contact : 06.31.52.60.64 ou 06.63.98.86.38.

INFORMATIONS COMMERCIALES

- Audrey coiffure à domicile s'installe à Plonévez-Porzay. Audrey vous propose ses services pour toutes prestations coiffure hommes, femmes, enfants, coiffure de mariée...Contact : 06.50.01.69.42.
- Blanc Brun, votre magasin sera exceptionnellement fermé le samedi 22 février, après-midi.
- La cave du Porzay est fermée jusqu'au mardi 4 mars.
- La charcuterie Le Grand est fermée jusqu'au lundi 24 février.
- Céline Optic, opticienne à domicile sera en congé jusqu'au lundi 3 mars.
- Gamm Vert, jusqu'au 1^{er} mars : opération "Collectes" pour les animaux des refuges : draps, couvertures, jouets animaux, accessoires, litières

INFORMATIONS PAROISSIALES

Samedi 22 février : messe à 18h à Ploéven.

DIVERS

Loue Maison type F5, jardin, garage, libre le 15 avril. Loyer : 850€ : 06.70.64.59.84.